



## Surendettement, divorce, partie etranger, passeport, renouvelleme

Par **wouwouhhh**, le **17/01/2011 à 17:08**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis mars 2010. Ma femme me demande 70 000 euros, ainsi qu'une pension alimentaire pour notre fils. que naturellement, je ne peux pas payer. Je vis actuellement en Turquie, depuis 2 semaines, pour essayer de trouver une solution auprès de ma famille. Mais je ne vois pas d'issue. Je ne souhaite pas payer jusqu'à la fin de ma vie. Si je reste en Turquie, que peut-il m'arriver? Et si je souhaite retourner en zone euro? Pourrais-je renouveler mon passeport au bout des 10 années auprès de l'ambassade de France?

Je comprends que je ne serais pas dans la légalité, mais serais-je vraiment dans l'illégalité, surtout si je reviens avec l'argent demandé.

Je vous remercie de répondre à mes questions,  
cordialement,  
WOUWOUHHH

Par **Laure11**, le **17/01/2011 à 17:33**

Vous ne voulez même pas donner une pension alimentaire pour votre fils ?

Par **wouwouhhh**, le **17/01/2011 à 21:09**

pardon je me suis mal exprimé je verserais la pension de mon fils mais à mon fils lui-même, je ne passerai pas par l'intermédiaire de mon épouse. Donc je ne rentrerai pas dans le circuit traditionnel.

Je ne suis pas comme ça.  
Bien à vous

Par **Claralea**, le **17/01/2011 à 21:14**

Votre fils est majeur ?

Par **Domil**, le **17/01/2011** à **21:14**

Que dit le jugement de divorce ?

ça veut donc aussi dire que vous n'allez plus jamais voir votre fils, juste pour ne pas payer ce que vous devez à la mère (si vous avez été condamné à 70 000 euros de prestation compensatoire, c'est qu'il y a une raison)

Par **wouwouhhh**, le **18/01/2011** à **01:01**

tout d'abord merci pour votre intérêt a mes questions.

Hélas je sais que je pourrai voir mon fils uniquement pendant ces vacances scolaires.Mon fils a 16 ans.

concernant le jugement il s'avère que ma femme avait demandé 120 000, justifiant qu'elle n'avait pas travailler pendant 8 ans pour élever nos enfants.Après appel je me suis retrouvé a devoir 70000 euros.

Je travaille en profession indépendante donc je n'ai pas de revenu fixe, j'ai également un patrimoine moindre : bureau avec une clientèle dans le domaine de la comptabilité.Je paye aujourd'hui simplement les intérêt du prêt.Donc je n'ai rien de valeur.

Je souhaitai éclaircir le sujet.

Pour les autres questions quelqu'un aurait il des réponses?

Merci

Par **Claralea**, le **18/01/2011** à **14:32**

[citation]il s'avère que ma femme avait demandé 120 000, justifiant qu'elle n'avait pas travailler pendant 8 ans pour élever nos enfants[/citation]

Ah bon ! Ca existe en France ça ! J'en apprend tous les jours...